

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 14 août. — Le marquis de Palmella a eu hier une conférence avec lord Grey au bureau des affaires étrangères. Des dépêches sont arrivées hier de Lisbonne et d'Oporto à la secrétairerie d'état pour l'étranger. Après leur réception, lord Palmerston s'est rendu à la trésorerie et a eu une entrevue avec lord Grey.

— La *Chronicle constitutionnelle* d'Oporto renferme un décret qui nomme le marquis de Palmella plénipotentiaire près les cours de Londres et de Paris.

— Le navire l'*Olivia* Ier, qui avait été capturé par l'*escadre* de don Pedro, a été relâché par les ordres de ce dernier, sans aucun frais ni indemnité. On pense qu'il en sera de même des autres.

— On écrit d'Oporto, le 4 août :
« On assure que don Pedro va former une légion polonaise où seront incorporés la plupart des Polonais qui devaient se rendre à Alger. »

— Sir Campbell est de retour de l'armée depuis le 2, ne voulant plus commander les 2^e et 4^e divisions qui se sont insurgées il y a quelques jours. On assure que le gouvernement de don Miguel va défendre l'entrée du Tage à tous les vaisseaux anglais qui auront relâché à Oporto. Cette prohibition a déjà eu lieu à l'égard d'un vaisseau français arrivé sur lest.

— On écrit de Lisbonne que don Miguel a donné des ordres pour fortifier la ville de Coimbra.

— Dans le discours que lord Grey a prononcé à la chambre des pairs pour soutenir le bill relatif à la Grèce, il a dit que la somme que l'Angleterre garantissait était de 800,000 livres, dont 500,000 livres étaient destinées à indemniser la Turquie de l'agrandissement de territoire du nouveau royaume.

Lord Wellington a dit qu'il appréhendait beaucoup tout changement à l'ordre de choses existant dans l'occident de l'Europe, et qu'il voyait avec défiance que l'évacuation des Français de la Morée doit faire l'objet d'un protocole séparé, au lieu de former une clause du traité en discussion.

Lord Grey a répondu que dans son opinion l'agrandissement de la Grèce offrait plus de garantie de tranquillité, par la raison que plus les forces de la Grèce balanceront celles de la Turquie moins il y aura de chances de collision entre elles, qu'il ne doute aucunement de l'évacuation de la Grèce par les troupes françaises, au moment même où les troupes bavaroises y arriveront.

FRANCE.

Paris, 16 août. — On lit dans le *Constitutionnel* :
« M. de Talleyrand, qui vient d'arriver à Paris, est alité et grièvement malade. »

« Hier au soir, les douze maires de Paris se sont réunis sous la présidence de M. le préfet, et se sont occupés du travail relatif à l'organisation de la garde nationale mobile. »

— On nous assure ce matin que M. de Flahaut ne va point à Londres, comme on l'avait dit, mais seulement à Brighton, chercher sa femme. (*Mss*)

— Depuis quelques jours, le bruit court parmi nos diplomates qu'il est question de nouveau d'intervenir entre les deux frères de la maison de Bragançe. La proposition en serait venue de Vienne et aurait été faite au cabinet anglais. Lord Palmerston aurait parlé à ce sujet au marquis de Palmella; mais on ne croit pas du reste que don Pedro veuille consentir à un compromis, bien que les succès de l'armée constitutionnelle n'aient pas été aussi rapis

des qu'on l'espérait, la position de don Pedro et meilleure que ne cherchent à la représenter les autorités espagnoles.

— Le général Lafayette a reçu hier une lettre de don Pedro, qui le félicite de la conduite distinguée de M. Jules Lasteyrie, son petit fils, à la bataille de Valongo.

— La réflexion suivante est extraite du *Constitutionnel* :

« Comme fait politique, le mariage de la fille aînée du roi des Français avec le roi des Belges, a trouvé peu de critiques; toutes les conséquences de cette union ont été sagement appréciées, et l'on a pu dire avec une entière raison que cette alliance était l'accomplissement de deux élections révolutionnaires que la victoire de deux peuples légitimement soulevés ont placées en face des couronnes absolutistes de l'Europe. »

BELGIQUE.

ENTRÉE DE LL. MM. SUR LE TERRITOIRE BELGE.

Tournay, 16 août.

LL. MM. sont parties hier de Lille à 11 heures. Les rues par lesquelles devait passer le cortège royal étaient, comme la veille, couvertes de monde.

A l'arrivée de LL. MM. sur le territoire belge, au village de l'Épine, la reine y trouva les autorités du Hainaut dans une enceinte entourée de fleurs.

M. Méchin adressa à LL. MM. une courte allocution pour annoncer que sa mission était finie. M. de Choiseul prit alors la parole et fit à la reine les adieux solennels de la France. La reine était profondément émue, des larmes abondantes coulaient de ses yeux. Tous les assistants partageaient cette touchante émotion. Le baron Méchin, le colonel des hussards fondaient en larmes en adressant leurs adieux.

A deux heures le canon a annoncé l'arrivée de LL. MM. à Tournay, à la foule qui a fait éclater les plus vifs transports.

Le bourgmestre, suivi des échevins et du conseil de régence a reçu le Roi et la Reine et leur a adressé le discours suivant :

« Sire, j'ai l'honneur de présenter à V. M. les clefs de cette forteresse. La ville de Tournay, berceau de la monarchie française, est aussi la première du royaume qui a l'honneur de recevoir dans ses murs une fille de France unie à son roi, et de posséder en ce jour solennel ses illustres souverains. »

« J'ai l'honneur de lui présenter ainsi qu'à notre auguste reine l'hommage de respect et de dévouement de MM. les officiers de la garnison. »

Ensuite le colonel de la garde civique M. Dumortier Rutteau, a prononcé le discours suivant :

« Sir et Madame, la garde civique de Tournay est fière de pouvoir, la première entre celles du royaume, féliciter Vos Majestés sur leur auguste union. Cette heureuse alliance, resserrant de plus en plus les nœuds formés par juillet et septembre, promet à la Belgique un avenir riant et un terme à ses maux. »

« Les grâces de la jeune reine embelliront, sire, votre cour; ses vertus contribueront à votre félicité, et nous, Belges, serons heureux du bonheur de celui qui s'est dévoué pour nous. »

« Oui, sire, nous sommes encore pénétrés d'admiration au souvenir du courage héroïque de votre majesté et de son dévouement pour la cause de la Belgique, lors de ces malheureux événements dont la nation entière voudrait voir effacer la tache. Alors la Belgique était faible, et la surprise et la trahison vinrent achever nos désastres. — Aujourd'hui par vos soins, sire, elle est forte et elle a le sentiment de ce qu'elle peut oser, de ce qu'exigent son honneur, son intérêt son indépendance. »

« Votre Majesté peut toujours compter sur le zèle et le dévouement de la garde civique de Tournay. »

Le roi répondit que la tranquillité dont jouissait le pays lui faisait espérer que le concours de la garde civique deviendrait inutile; mais que si l'étranger menaçait la Belgique, plein de confiance dans la nation, il réclamerait les services de la garde civique à l'extérieur, et qu'il comptait sur elle.

La chambre de commerce et des fabriques s'est approchée ayant à sa tête son président M. Gilson, et a adressé à LL. MM. le discours suivant :

« Sire, la chambre de commerce et des fabriques de Tournay vient unir sa voix aux acclamations triomphales qui ont

salué V. M. et son auguste épouse : l'industrie tournaïenne est heureuse de pouvoir la première jouir de la présence du couple royal.

« L'hymen de Léopold et de Louise de France a de trop intimes rapports avec les grands intérêts que nous représentons ici, pour que V. M. n'excuse pas la franchise d'un langage d'à-propos. »

« Riverains du haut Escaut belge, nous nous sommes associés de cœur et d'esprit aux vœux des Anversois; nous comprenons comme eux le besoin de la liberté d'un fleuve, premier élément nécessaire de nos grandes communications, d'un fleuve sans lequel il n'est plus pour la Belgique de navigation marchande. »

« Commerce, industrie, agriculture même, toutes nos branches d'économie politique se rattachent à la liberté de l'Escaut; c'est pour nous une question vitale, sire, et V. M. le sait bien. »

« Aussi avec quelle douce satisfaction n'avons-nous pas vu tracée quelque part, tout récemment, la pensée du gouvernement de Votre Majesté, applicable à cette question culminante ! »

« Oui, votre gouvernement, sire, saura défendre son système, parce qu'il le croit seul bon et honorable, seul en état de mener à une conclusion très prochaine, seul capable de maintenir les droits, l'honneur et les intérêts des Belges. »

« Au nombre des chances heureuses que nous promet une union plus intime avec la France, nous osons compter celle d'un rapprochement tant désiré sur le chapitre des douanes, nous l'avons toujours cru possible, sire, et plus d'une fois la chambre a émis son opinion à ce sujet. Puissent les intérêts réciproques des deux peuples être bientôt compris! puisse l'avènement de votre royale épouse au trône de la Belgique accélérer la réalisation de vœux qui sont aussi ceux de plusieurs provinces françaises ! »

« Que notre bon roi, que notre bonne reine soient autant heureux qu'ils le méritent; qu'ils revivent dans une nombreuse lignée pour le bonheur des Belges ! »

« Vive Léopold ! Vive Louise ! »

« Madame, permettez à la chambre de commerce et des fabriques de présenter à V. M. ses respects, ses félicitations et ses vœux. »

« Que l'industrie française, que l'industrie belge se considèrent comme des émules et non comme des ennemies, au profit de chacune d'elles. »

« Soyez, madame, la protectrice des arts et des manufactures; un tel patronage portera nécessairement bonheur. »

« Venez, reine des Belges, venez monter sur le trône d'Albert et Isabelle, pour réunir enfin les intérêts des deux nations sans confusion politique. »

« Vous arrivez, Madame, chez un peuple tout à la fois agriculteur, fabricant et commerçant; chez un peuple à Tournay que nous osons dire bon, généreux, hospitalier, confiant et parfois peut-être avec trop d'abandon; chez un peuple qui aime ses princes, non point par enthousiasme d'un moment, mais d'un amour raisonné sur les vertus qui lui sont connues; et à ce dernier titre, Madame, tous les cœurs vont être à vous... »

« Noble compagne d'un roi qui va devenir notre providence, vous répondrez à toutes les espérances de votre auguste époux et aux nôtres. Vive Louise ! Vive Léopold ! »

Voici quelques fragmens de la réponse du roi tels qu'ils nous ont été communiqués par plusieurs personnes présentes à la réception :

« Je reçois avec beaucoup de satisfaction l'expression de vos sentimens pour la reine et pour moi. Vous savez que je ne cesse de m'occuper du bonheur du pays. »

« Je comprends très-bien la question de la navigation de l'Escaut. Un pays ne peut être heureux s'il ne possède les avantages du commerce, et la liberté de l'Escaut seule peut les assurer au nôtre. On ne me verra jamais accéder à des conditions désastreuses. Depuis quelques jours on s'est plu à répandre à ce sujet des bruits alarmans; ils ne sont aucunement fondés, et je ne puis comprendre ce qui y a donné lieu. »

« Je connais bien toutes les exigences de la Hollande, mais nous ne sommes pas seuls intéressés à la liberté de l'Escaut. »

« Tranquillisez-vous donc, messieurs; tranquillisez vos concitoyens. Nos affaires sont dans une position plus avancée depuis mon dernier voyage parmi vous. Que le peuple belge me conserve son courage, sa noble patience, la confiance qu'il n'a cessé d'avoir en moi, et nous parviendrons au but que nous désirons d'atteindre. J'ai tout lieu d'espérer que ce moment n'est pas très-éloigné. »

« Quant à nos rapports de commerce avec la France, il s'élève à ce sujet quelques difficultés, à cause du système commercial qui règne encore dans ce pays. Cependant il y a déjà quelques rapprochemens, et nous pouvons avoir l'espoir d'amener le gouvernement français à céder sur quelques points qui intéressent d'une manière spéciale notre commerce et notre industrie. »

Après cette cérémonie, le cortège est entré en ville.

Rien ne peut donner une idée de l'enthousiasme qu'ont manifesté les habitans de Tournay à la vue de nos augustes souverains; les rues étaient encombrées de monde, les fenêtres étaient garnies de dames éclatantes de parures.

LL. MM. sont descendues à l'évêché; le maréchal Gérard a été logé chez M. Dumortier père; des ordres avaient été donnés pour lui faire rendre les honneurs dus à son haut rang.

Le roi et la reine ont reçu les autorités. Un dîner de 35 couverts a été offert par la régence à LL. MM. Le roi avait à sa droite la reine, et à sa gauche la duchesse de Massa; le maréchal Gérard et Mgr. l'évêque de Tournay avaient pris place ensuite.

Les généraux d'Hoogvorst, de Blagnies, les autorités provinciales et locales, mesdames d'Hoogvorst et de Mérode, les colonels Anoul, Dumortier, Dutilleul, M. Degorge-Legend, assistaient au banquet.

A neuf heures, LL. MM. se sont rendues à la belle salle de Concert, où un bal magnifique avait été préparé. Une foule de dames en brillantes toilettes étaient assises dans cette salle.

Lorsque LL. MM. sont entrées, on a annoncé le roi et la reine. Tous les assistans se sont levés, et les vivats d'enthousiasme ont éclaté dans tous les points de la salle.

LL. MM. ont pris place sur une estrade qui avait été élevée dans le fond, trois fauteuils étaient disposés pour recevoir le roi, la reine et le maréchal Gérard. Derrière étaient des chaises où avaient pris place les officiers de la suite du roi et les dames qui accompagnent la reine. Le roi s'est long-temps entretenu avec le maréchal Gérard. La danse a commencé.

S. M. la reine a ouvert le bal avec M. le maire de Tournay; elle a dansé ensuite avec l'ambassadeur de France en Belgique, avec M. Duval de Blagnies, M. le marquis de Marmier, M. d'Anethan, major des cuirassiers, et M. Dutilleul, colonel d'artillerie.

Tous les assistans admiraient la grâce et l'aisance de la reine.

LL. MM. se sont retirées à 11 heures, au milieu des cris de *vive le roi! vive la reine!*

Une brillante illumination décorait la ville. La tour du beffroi offrait un aspect magnifique.

Le roi a adressé à plusieurs reprises, au colonel Anoul, des complimens sur la belle tenue du régiment qu'il a l'honneur de commander. Il lui a dit entre autres paroles flatteuses, que lors de ses noces royales, il avait porté l'uniforme de ce beau régiment (1). Il a ajouté qu'il aurait désiré examiner ce régiment avec plus d'attention, mais que le lendemain il espérait le voir à la sortie de la ville.

LL. MM. ont quitté Tournay à neuf heures du matin. Le maréchal Gérard, M. le duc de Choiseul, M. de Marmier et les dames qui avaient accompagné la reine, sont partis en même temps pour la France.

Parties de Tournay à 9 heures, LL. MM. sont arrivées à Leuze à 10 heures et demie.

Toutes les rues étaient encombrées d'une foule immense, accourue de tous les environs pour voir au passage le roi et la reine des Belges. Le changement de chevaux à la poste a été retardé par l'affluence des spectateurs qu'il était impossible de contenir.

Les rues que devaient traverser LL. MM. étaient toutes ornées de branchages et de verdure, et presque toutes couvertes de toiles écarlates et de guirlandes de fleurs qui formaient une voûte à la hauteur du premier étage. Plusieurs arcs de triomphe étaient élevés sur le passage, avec des inscriptions relatives à la circonstance.

L'escorte de cuirassiers a été remplacée par un détachement du deuxième régiment de chasseurs à cheval, venus de Mons à Ath.

Depuis Leuze jusqu'à Anderlecht, la route était couverte de spectateurs, tous revêtus de leurs habits de fête; on ne pouvait faire un quart de lieue sans rencontrer des arcs de triomphe. Les maisons les plus pauvres étaient décorées de verdure; les plus petits hameaux avaient des députations de jeunes filles vêtues de blanc avec des ceintures bleues, pour offrir des fleurs à la reine.

Plusieurs communes avaient organisé des corps de musique pour accueillir le passage du roi et de la reine; partout les cloches sonnaient et on entendait des détonations d'armes à feu; la garde civique des villes et communes était partout réunie et rangée en bataille.

LL. MM. sont arrivées à Ath à midi. Elles sont descendues à l'hôtel-de-ville, où elles ont reçu les autorités; elles sont reparties au bout d'une demi-heure. La ville était joliment décorée; des arbres étaient plantés dans toutes les rues que le cortège devait parcourir.

L'arrivée et le départ de LL. MM. ont été annoncés par des salves d'artillerie et la grosse cloche du beffroi qui n'a pas cessé de sonner pendant tout le temps du séjour.

Les jeunes gens de la ville, organisés en garde d'honneur à cheval, ont escorté LL. MM. depuis leur entrée dans la ville jusqu'à leur sortie, et les ont accompagnées jusqu'à une demi-lieue en deçà d'Ath.

A Gilenghien la musique attendait les augustes voyageurs auprès d'un arc de triomphe.

Les villes d'Enghien et d'Ath étaient ornées de deux rangées d'arbres, réunies par de grosses guirlandes en verdure, avec des rubans aux couleurs françaises et belges, et de larges cocardes également aux couleurs des deux pays.

Parmi les nombreuses inscriptions qui décoraient les maisons, on remarquait celle-ci: *Au diable les protocoles impérialistes.*

LL. MM. sont descendues au château, où elles ont accepté un déjeuner. Elles ont reçu les autorités et les chefs de la garde civique.

(1) C'est à tort que l'on a prétendu que l'uniforme dont S. M. était revêtue le lendemain de son mariage, était celui de l'infanterie légère de France.

Un détachement d'infanterie de ligne était arrivé de Bruxelles, et faisait le service concurremment avec la garde civique. Un fort détachement des guides du roi l'attendait pour former l'escorte jusqu'à Laeken; le reste des deux escadrons était échelonné sur la route.

Les détachemens des chasseurs à cheval n° 2, qui avaient escorté LL. MM. depuis Leuze jusqu'à Enghien, les ont quittés dans cette dernière ville.

Lorsque LL. MM. étaient à Enghien, il est arrivé une estafette porteur de deux lettres, l'une écrite par la reine des français à sa fille et l'autre par Louis-Philippe à Léopold.

En deçà d'Enghien, aux limites des provinces du Hainaut et du Brabant Méridional, les gouverneurs civil et militaire de cette dernière province attendaient LL. MM. sous une tente près d'un arc de triomphe. Les gouverneurs civil et militaire du Hainaut ont pris la congé de LL. MM., qui leur ont témoigné toute leur satisfaction de l'accueil qu'ils avaient reçu des populations.

Depuis Halle jusqu'à Bruxelles, la route était couverte d'équipages et de promeneurs, et d'officiers de la garde civique de Bruxelles en tenue de nouvel uniforme. Les généraux Tiecken de Terhove et Van Koekelberg, accompagnés de plusieurs officiers de l'armée et de la garde civique, attendaient LL. MM. au-dessus d'Anderlecht. A la hauteur de cette commune était rangée en bataille la garde civique du canton d'Anderlecht.

Arrivé au pont placé sur le canal de Charleroy, le cortège a pris la direction des communes d'Anderlecht, Molenbeck et Laeken, en traversant les campagnes. Il serait difficile de donner une idée du nombre des spectateurs qui bordaient la route: le temps était magnifique; partout des poteaux avaient été placés surmontés de lampions; des arcs de triomphe, des inscriptions, des drapeaux ornaient les rues et les chemins; malgré l'heure avancée le roi et la reine ont pu être témoins de ces démonstrations improvisées; de vives et nombreuses acclamations les accueillaient de toutes parts.

LL. MM. étaient dans un coupé de voyage; la reine à la droite, précédées d'un peloton de garde civique à cheval et suivi d'un autre peloton de guides royaux, six autres voitures dans lesquelles étaient les personnes de la suite du roi venaient ensuite.

Le roi et la reine étaient vêtus fort simplement. La reine est d'une grande beauté; elle a un sourire facile qui annonce la bonté; elle paraissait vivement touchée de toutes ces démonstrations que sa présence excitait; quant au roi, il se souvenait du premier accueil qu'il rencontra dans ces mêmes lieux, il y a un an, c'était pour lui presque un anniversaire, il n'y avait certainement rien de changé, les sentimens n'avaient rien perdu de leur vivacité.

Une foule d'équipages de la ville, et un grand nombre de cavaliers, les ont accompagnés jusqu'au château, où elles sont arrivées entre 9 et 10 heures. Vers les 11 heures la société de la Grande Harmonie a exécuté plusieurs morceaux de musique qu'un temps magnifique a permis à une société nombreuse d'entendre.

Bruxelles, le 17 août. — Hier à neuf heures du soir le bruit du canon et le son des cloches de la ville ont annoncé l'arrivée du roi et de la reine au château de Laeken.

— On espère que le roi et la reine feront leur entrée dans Bruxelles dimanche prochain 19, ainsi que nous l'avions d'abord annoncé. Le même jour, LL. MM. assisteront en grande loge au spectacle. La ville fera distribuer ce jour-là du pain et de l'argent aux indigens. On a commencé à planter des arbres verts et à dresser des berceaux de verdure dans les rues que le cortège devra parcourir.

— Il y a encore eu un conseil des ministres hier matin. C'est le 5^e depuis dimanches dernier.

— Des dépêches très-importantes sont arrivées hier matin de Londres au ministère des affaires étrangères.

On sait que la conférence, avant de signer de nouveaux protocoles, prend maintenant l'avis des deux puissances dont elle veut arranger les affaires. Elle compose des mémoires à consulter. C'est probablement quelque pièce de ce genre que le ministère aura reçu hier au *Foreign-office*. (*Union*)

— M. Van de Weyer est parti la nuit dernière pour Londres. Il est chargé de remettre à LL. MM. britannique et à S. A. R. Mme. la duchesse de Kent les lettres autographes par lesquelles le roi notifie à ces augustes personnages son mariage avec S. A. R. Mme. la princesse Louise d'Orléans. (*Moniteur*.)

— M. Smits secrétaire de la chambre de commerce d'Anvers et auteur de la brochure remarquable sur la navigation de l'Escaut dont nous avons reproduit plusieurs extraits vient d'être envoyé à Londres par le gouvernement pour aider nos plénipotentiaires dans les renseignemens à donner à la conférence sur la question importante à laquelle le sort d'Anvers est attachée.

— M. Surlet de Chokier est arrivé à Bruxelles. Il est logé à l'hôtel de l'Europe.

— On s'occupe des premières négociations relatives à la seconde partie de l'emprunt de 48 millions.

LIEGE, LE 18 AOÛT.

Le 13 de ce mois un ouragan terrible a éclaté sur les communes de Houthaellen, Helchteren, Hestel, Lommel, Exel, Wyckmaal, Peer, Kleinere Grotebrogel (Limbourg) presque toutes les campagnes ont été ravagées par la grêle.

— M. l'abbé Boucqueau de Villeraye est nommé aumônier de la reine.

— Les bateliers hollandais qui naviguaient sur la partie du cours de la Meuse où la rivière forme la limite des deux territoires n'avaient jamais été inquiétés. Les Belges avaient un droit incontestable à la réciprocité. Ce droit paraît n'avoir pas été reconnu par les troupes hollandaises. Dernièrement un coup de fusil fut tiré de la rive gauche sur nos bateaux. Le colonel Brialmont commandant supérieur de Venloo vient de protester vivement contre cette infraction auprès de l'officier hollandais qui commande les troupes cantonnées à Maastricht et dans les communes environnantes. Il a déclaré que dans le cas où sa démarche n'obtiendrait pas le résultat qu'il avait droit d'en attendre, il se ferait protéger les bateliers belges par la force des armes, et que la navigation hollandaise trouverait sur la Meuse les obstacles qu'on opposerait à la nôtre.

— L'administration de la guerre ayant trouvé qu'il était impossible de former en un seul régiment les huit escadrons de cuirassiers qui ont été décrétés, vient de décider qu'il y aurait deux régimens de cuirassiers l'un de cinq escadrons l'autre de quatre. On ne désigne pas encore le colonel qui commandera le second régiment.

— Le gouvernement semble enfin vouloir s'occuper des intérêts de cette partie de la Flandre qui avoisine la rive gauche de l'Escaut.

Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 12 août, il est accordé à la direction de la wateringue du Capitalendam une somme de 10,000 fl. pour l'exécution de travaux destinés à procurer des polders, compris dans ladite wateringue, l'écoulement de leurs eaux par la wateringue d'Isabelle.

— Les fortifications de la ville de Hasselt sont achevées; les canons sont placés.

— Les journaux anglais annoncent que le sénat des Etats-Unis a rejeté l'arbitrage du roi de Hollande, relativement à la délimitation du nord du Canada.

— Tandis que le duc de Bragança honorait sa victoire par des actes d'humanité, de tristes objets de comparaison accusant la férocité des miguélistes se rencontraient sur le même champ de bataille. Loin de secourir les blessés qui étaient tombés de leur côté, les hommes de l'absolutisme en hâtaient cruellement la mort. Un officier russe, servant dans les rangs du duc de Bragança, et tombé au pouvoir des miguélistes, a eu les deux yeux crevés, la langue coupée, et le corps criblé de coups de baïonnettes, avant d'être achevé par ces cannibales.

Le *Courier* contient un assez long article sur les affaires de la Belgique, qu'il représente comme à la veille d'un arrangement définitif, selon les termes de la conférence.

Il s'appuie sur des lettres reçues de La Haye d'Amsterdam et de Bruxelles, ainsi que sur la haute et continuelle des fonds hollandais. Il fait l'éloge de la condescendance du roi de Hollande.

Après ces concessions, dit le *Courier*, il ne restait à régler que des bagatelles. La dette ne lui semble pas une grande difficulté, puisque le roi de Hollande n'insiste pas sur la capitalisation et que cette affaire pourra facilement s'arranger entre les capitalistes hollandais et anglais après la paix. Mais aussi le grand point de l'évacuation d'Anvers trouvera plus d'obstacle. Ici le journaliste s'abandonne entièrement à la joie et à la satisfaction de la prospérité du commerce belge.

Les plus justes éloges, dit le *Courier*, sont dus conséquemment à la conduite diplomatique de Palmerston, et justice doit être rendue au roi.

Hollande, pour de la fermeté qu'on a eu tort de qualifier d'obstination.

Le journaliste pense que M. Van de Weyer ne portera pas seulement la communication du mariage de Léopold en Angleterre, mais en même temps la ratification du traité de la part de ce roi, ratification qui ne rencontre d'autre opposition que de la part du parti du mouvement en Belgique. Il croit que les intrigues de ce parti n'auront aucun succès, et que le peuple belge se réjouira sincèrement de la conclusion de la paix et de celle du mariage de son roi.

Le *Courier* paie ensuite son tribut d'éloges à M. Van de Weyer, principal auteur du traité, et qui mérite par conséquent la préférence pour cette noble mission. Enfin, le journal désavoue l'existence d'un 6^e protocole, et ne doute point qu'après tant de sacrifices faits par le roi de Hollande, le roi des Belges ne s'empresse de rejeter les conseils perfides du parti du mouvement et de consentir à la conclusion du traité.

BULLETIN.

Les nouvelles du Portugal ne sont point favorables à la cause constitutionnelle. Non-seulement la rapidité primitive des succès de l'armée expéditionnaire s'est ralentie; mais il paraît qu'elle est obligée de se concentrer dans Oporto. Rien de décisif n'est cependant survenu dans la position des deux partis. Ceux même qui connaissent la situation du pays conservent l'espérance de voir le succès couronner l'entreprise de don Pedro.

Les nouvelles apportées depuis plusieurs jours par les feuilles de Paris et de Londres nous apprennent que le mécontentement populaire s'accroît en Allemagne. On dit même que les autocrates de Francfort sont effrayés de leur œuvre, et qu'il est question d'un nouveau protocole dont l'objet serait de mitiger quelques-unes des dernières résolutions de la diète.

Le mariage du roi est vu avec satisfaction en Angleterre. Cet événement, disent les journaux de Londres, complète d'une manière heureuse l'état des relations amicales entre la Belgique, la Grande-Bretagne et la France. L'orangisme a long-temps vociféré que Léopold n'était qu'un pensionnaire, qu'un *préfet anglais*. Cette accusation est victorieusement réfutée par le mariage du roi.

Nous appelons toute l'attention de nos lecteurs sur la réponse du roi à la députation de la chambre de commerce de Tournay: elle est de nature à nous rassurer sur le contenu d'un article du *Courier* anglais que nous rapportons plus haut en substance. Le roi comprend très bien la question de la navigation de l'Escaut, et n'est disposé à accéder à aucune des dispositions désastreuses mises en avant par la Hollande. (*Voyez plus haut.*)

Nous avons dit, il y a quelques jours, qu'il ne fallait point laisser à la conférence le temps de se trouver d'accord avec la Hollande qu'il fallait à tout prix prévenir cet accord. Faire la guerre, dit aujourd'hui le *Mémorial*, après que le roi de Hollande et la conférence se seront entendus, c'est nous mettre en hostilités avec tous les deux. Il ne s'agira plus seulement alors de triompher des prétentions du roi Guillaume; il nous faudra de plus défaire les nouveaux engagements qu'aurait pris envers lui les puissances.

En temporisant, le ministère belge assume donc la responsabilité non-seulement de l'influence que les nouveaux engagements de la conférence peuvent avoir sur nos affaires, mais de celle d'une foule d'événements qui peuvent modifier la position et les intentions du ministère anglais et celui de France.

Cette temporisation a-t-elle un but de notre part? Est-elle raisonnée? Nous l'avouerons, nous craignons que non; nous craignons qu'on ne se confie aveuglément au temps, sans vouloir se convaincre combien le temps doit nous être fatal.

Il nous est impossible de ne pas croire qu'à l'immense faute de l'acceptation des réserves, on vient probablement, en laissant s'écouler un mois dans l'inaction, d'ajouter une faute nouvelle que chaque jour aggrave encore.

C'est avec une très vive peine que nous avons vu des écrivains patriotes porter plus haut que le ministère la responsabilité de la conduite de notre politique extérieure. On ne peut trop désapprou-

ver de pareils écarts, aussi condamnables au fond que dans la forme. Oublie-t-on que la responsabilité ministérielle est une des garanties que nous avons tous le plus hautement réclamées avant la révolution; que le refus de cette garantie et le message du 11 décembre qui le constatait ont été une des causes les plus irritantes du mécontentement national? Ce n'est pas lorsque la doctrine de la responsabilité ministérielle est aujourd'hui sanctionnée en termes exprès par le pacte fondamental, que nous, défenseurs de nos libertés et de nos garanties, nous devons la mettre sous nos pieds au premier moment qu'elle gêne notre impatience. Nous l'avons voulu tout entière; il nous faut l'accepter telle.

Oui, légalement et moralement le ministère est responsable en ce moment de toute notre politique extérieure, de ce qui se fait comme de ce qui ne se fait pas. Si, dans un moment aussi décisif, il manquait de volonté, à quel autre que lui en appartient le tort? S'il a une volonté et qu'elle ne soit point exécutée; si, de ce qu'il veut, quelque chose ne se fait pas, ou si de ce qu'il ne veut pas quelque chose se fait, pourquoi le souffre-t-il? Dans une telle hypothèse, son devoir impérieux serait de se retirer. Lorsque dans des circonstances pareilles à celles où nous nous trouvons, un ministère rencontrerait au-dessus de lui des obstacles à l'exécution de ses volontés, par cela seul qu'il resterait au pouvoir, qu'il céderait à ses obstacles, il en prendrait la responsabilité, et à bon droit. Car il était libre à lui de se démettre, et alors devaient arriver au pouvoir des hommes qui auraient volontairement pris cette responsabilité tout entière ou bien on aurait constaté l'impossibilité de composer un autre ministère et alors les obstacles auraient forcément disparu.

En droit donc comme en raison, si des fautes se commettent aujourd'hui, elles doivent retomber toutes sur les ministres, quand même il serait vrai, comme quelques journaux l'insinuent, et ce que nous ne croyons pas, qu'ils se trouvent dans l'impuissance de faire autrement.

Cette hypothèse à laquelle nous n'ajoutons aucune foi, ne serait, si elle était réelle, que l'œuvre du ministère lui-même. Si, dans les circonstances où nous sommes, les ministres avaient réellement une volonté qui ne s'exécutât pas, rien au monde ne peut les empêcher de donner une démission que le devoir, la dignité et la conscience leur prescriraient.

Respectons quand nous les avons conquis les principes que nous avons nous-même si long-temps invoqués. La responsabilité ministérielle n'est point une fiction; elle suffit à toutes les exigences, pourvu qu'on la comprenne dans toute son extension.

Nous souhaitons que l'idée de cette immense responsabilité morale qui lui incombe toute entière, contribue à amener le ministère à l'adoption d'un plan raisonné et définitif de politique extérieure et à ne pas aggraver par négligence ou défaut de résolution précise la perte d'un mois, perte qui nous paraît déjà bien difficile à réparer.

Sommaire des articles du dernier n^o du *Méphisophélds* — Chronique théâtrale. Grand théâtre. — L'abbaye aux bois, ou la femme de chambre. — Disgrâce. — Les bals, les coups de canon et les rois. — Les deux diplomates. — Un conte. — Conseil diplomatique. — Le treize août. — Couplets improvisés pour le banquet offert par MM. les officiers Belges à MM. les officiers Français, à Anvers, le 29 juillet. — Boutades. — Librairie.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 18 août.

Pain de seigle, 15 cents au lieu de 16 cents.
Pain moitié seigle et moitié froment, 21 1/2 c. au lieu de 22 c.
Pain de ménage 29 cents au lieu de 30 cents.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Aujourd'hui, grand BAL CHAMPÊTRE à la Grande Allée Verte, faubourg Vivegnis, n^o 298.

Des SERINS, dits *Canaris*, de la plus belle espèce, à VENDRE chez T. HOFFER, au Jambon, rue des Mineurs, n. 514.

Un bon CHEVAL de voiture à VENDRE pour cause de départ à l'hôtel du Pavillon Anglais, à Liège, au même hôtel on cherche une forte FILLE de quartier. 304

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

ASSAUT D'ARMES et HARMONIE au foyer de la Salle de Spectacle.

Mathieu COULON, de Liège, chevalier de la légion d'honneur et professeur de première classe de l'académie d'armes de Paris, aura l'honneur de donner demain dimanche 19 août, sans nulle remise, avec Messieurs les maîtres de cette ville et des environs,

L'ASSAUT DE POINTE,

déjà annoncé et pendant lequel il sera exécuté divers morceaux de musique choisis.

Messieurs les amateurs qui désireraient y faire des armes, seront accueillis avec empressement.

L'assaut aura lieu à 10 heures du matin.

Prix d'entrée: 4 florin P. B

Le sieur COULON ose espérer que ses compatriotes en l'honorant de leur présence, daigneront lui prouver que son retour dans sa ville natale est accueilli avec faveur.

Dans ce sentiment et avec respect, j'ai l'honneur d'être M. COULON.

POUR CAUSE DE DÉPART

Vente de Vins et d'un beau Mobilier.

Le notaire BERTRAND vendra à l'enchère et au comptant en la maison cotée 145, rue Agimont, près de l'hôtel du gouvernement, savoir:

Le 24 août, à 2 heures, 3,000 bouteilles de vins fins, consistant en vin de Bourgogne des ans 1818, 1819, 1822 et 1825, Bordeaux vieux, Rhin de 1845, Moselle, Champagne, Chateau Grille, Cote rotie superfin, Hermitage rouge et blanc, et plusieurs Arbustes tels que Lauriers, Orangers, Citronniers, Plantes Grasses, etc.

Et le 27 et 28 août, un très-beau Mobilier, consistant en bois de lits, commodes, buffet, toilettes, lavabo, bureaux, corps de bibliothèques, secrétaire, travailleuse, armoire à glace, armoire à cartons, tables de jeu, à coulisses, à thé, à la tronchin, tables rondes à un seul pied, table carrée, consoles, écrans, un meuble de salon composé d'un canapé, six fauteuils et deux bergères, chaises rembourrées, chaises à l'anglaise, le tout en acajou, glaces, gravures, différents autres Meubles en mérisier, chaises de paille, corps de bibliothèque en bois blanc, poêles, batterie de cuisine, stores, une baignoire avec sa chaudière et ses tuyaux, quelques plaques, tres modèles et divers ustensiles de ménage

() Le jeudi 23 août 1832, à deux heures de relevée, M^e LIBENS, notaire, exposera, en son étude, place Saint-Pierre, n^o 21, le quart indivis dans une belle et bonne FERME dite *Commanderie*, contenant 104 bonniers 61 perches (120 bonniers), mesure locale de jardin, terres et prairies, située dans la commune de Hanefte, détenue en location par les Dlls. Previnaire; l'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser chez ledit notaire pour les conditions chez qui on pourra aussi traiter de gré à gré pour son acquisition avant le jour de la vente.

VENTE DE MEUBLES.

Mercredi prochain, à la salle de François THONNARD, cour des Hospices, on y VENDRA une forte quantité de MEUBLES, etc. etc. 666

() Mardi prochain, 21 août courant, à deux heures, le notaire DUSART VENDRA au n^o 2, quai de la Sauvenière, vis-à-vis le pont d'Avroy, divers objets MOBILIERS, notamment garde-robes, buffets, horloges, miroirs, tables, chaises, bois de lit, matelats, tables de nuit, malle, tonneaux de boutique, etc., etc. Argent comptant.

MAISON A VENDRE.

Jeudi 13 septembre 1832, à 2 heures de relevée, en la demeure de la V^e Chevermont, à Esneux, le notaire KEP-PENNE, exposera en VENTE une bonne MAISON, avec grange, écuries, bâtiment ayant servi à une brasserie et jardin, le tout contigu, sis près de l'ancien pont à Esneux, propre à tout commerce.

On donnera toute sûreté et facilité. S'adresser pour les conditions audit notaire à Esneux. 299

Un GARÇON PATISSIER et un APPRENTI peuvent se présenter chez Ch. STADELMAIER, coin du Pont-d'Ile.

Lundi 27 août 1832, deux heures après midi, il sera procédé en l'hôtel de la poste aux chevaux, à Huy, pardevant M^e LIBENS, notaire, à la VENTE aux enchères d'une très-belle FERME patrimoniale et dépendances, située au milieu de Meeffe, près de Wasseige, arrondissement de Huy, province de Liège, contenant environ quatrevingt huit bonniers métriques y compris treize bonniers de jardin et prairie, exploitée par F. Marchant, et libre de charges. S'adresser à M. BERLEUR, avoué à Liège, pour les conditions. 473

Beau et grand QUARTIER à LOUER avec la jouissance d'un vaste jardin. S'adresser place Ste-Claire, n^o 135. 440

A LOUER dès-à-présent une MAISON, située rue St-Jean, n^o 766. S'adresser place St-Pierre, n^o 873. 69

A LOUER une jolie petite MAISON avec jardin, rue de la Régence, occupée par M. TASSET. 227

La veuve BIGET, accouchense jurée, rue Haute-Sauvenière, n^o 859, a des CHAMBRES garnies pour des personnes y faire leur couche et tient la pension à des prix très-modérés.

95 TERRE PATRIMONIALE du HAUT-MARAIS,
située à une lieue de SPA,
à VENDRE de la main à la main;

Elle se compose du château du Haut-Maraix, situé commune de la Reid, à une lieue de Spa, et à trois lieues de Liège, sur le chemin du Spa, à Monjardin, d'une ferme, terres, prairies et bois en un gazon, contenant environ soixante bonniers des Pays-Bas.

Cette propriété, située dans un beau site, est susceptible de beaucoup d'améliorations.
S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente à M^e DUSART, notaire à LIEGE et à M^e DELVIGNE, notaire à NAMUR.

A LOUER aux enchères publiques, le lundi 27 août, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, à Liège, un beau corps de FERME, situé à FOURON-St-MARTIN, composé de bâtiments d'exploitation, quartier de maître, jardin, terre et prairies, de la contenance de 40 bonniers, presque d'un seul gazon, le tout exploité par Jean Guillaume Fryns. S'adresser audit notaire pour les conditions. 254

() Jeudi 23 août 1832, à 9 heures du matin, pardevant M. Bouhy, juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, sis rue St-Jean-en-Ile, il sera procédé par le ministère de M^e DELVAUX, notaire, à l'adjudication de cinq petites MAISONS, dont une est située au Haut-Tige à Ans, commune d'Ans et Glain, tenant d'un côté au sieur Matriche, maître-maçon, d'un autre à Louis Jean; et les quatre autres, en la commune de St-Nicolas-lez-Liège, tenant toutes ensemble, cotées numéros 63, 63 bis, 64 et 64 bis, joignant à Hubert Jacques. S'adresser pour les charges, clauses et conditions de la vente à M. le juge de paix susdit, et à M^e DELVAUX, notaire, en son étude, sise rue Vinate-d'Ile, n^o 41.

Les administrateurs collateurs de la fondation des BOURSES de Charles Doyembruggs de Duras, informent les parents du fondateur que deux bourses sont rétablies. Les intéressés sont en conséquence invités à faire parvenir sans frais avant le 30 août prochain, les titres et pièces qui établissent leurs droits à la jouissance desdites bourses, à M. PIRARD, receveur de la fondation, place derrière St-Paul, n^o 448, à Liège.

() En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Hasselt, il sera procédé le JEUDI 30 août 1832, à neuf heures du matin, pardevant M. le juge de paix des quartiers du Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Saint-Jean-en-Ile, par le ministère de M^e LIBENS, notaire à ce commis, à la VENTE aux enchères publiques d'une MAISON, appendices et dépendances, portant le n^o 286, située à Liège, faubourg Ste-Marguerite, tenue en location par M. Lejeune. S'adresser pour prendre communication du cahier des charges à M. le juge de paix susdit, ou audit notaire LIBENS, dépositaire des titres de propriété.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

On fait savoir que la VENTE aux enchères des IMMEUBLES et RENTES ci-après désignés, n'ayant pas eu lieu à cause de l'absence de l'un des vendeurs, est remise au mercredi 22 août courant, à 2 heures de relevée et aura lieu par devant M. le juge de paix du canton de Glons et par le ministère du notaire STASSE, en son étude à Aleur, près la bascule d'Ans. Les objets à VENDRE consistent en:

- 1^o Une maison avec écuries, étables, cour, jardin, prairie et dépendances, le tout d'une superficie de 87 perches 19 aunes joignant à la chaussée de Liège à St-Trond;
- 2^o Une rente de 737 litrons 9 dés d'épeautre, due par la veuve Clerin Vincent de Kemexhe;
- 3^o Une de 27 fls. 56 cents, due par la veuve Jean Libert de Montegnée;
- 4^o Une de 6 fls. 31 cents, due par la veuve Henri George demeurant à Lise, commune de Seraing;
- 5^o Une de 6 florins 89 cents, due par la commune de Loncin;
- 6^o Une de 491 litrons 39 dés d'épeautre, due par Nicolas Laphaye et son épouse née Fillet de Montegnée;
- 7^o Une de 22 fls. 97 cents, due par les représentants Étienne Paques de Villers-l'Évêque;
- 8^o Une de 491 litrons 39 dés, effractionnée à 9 fls. 12 cents, due par Antoine Sior d'Awans;
- 9^o Une de 4 fls. 59 cents, due par les représentants Libert Dirick de Villers-l'Évêque;
- 10^o Une de 7 fls. 46 cents, due par la veuve François Dubois d'Oleye;
- 11^o Une de 5 fls. 74 cents, due par M. Pirotte, receveur des contributions à Ans;
- 12^o Une de 2 chapons, due par Pierre Alexandre de Fize-le-Marsal;
- 13^o Une de 43 fls. 7 cents, constituée à 3 p. %, due par les enfans de feu M. Thomas Joseph Raick, en son vivant, avocat à Liège;
- 14^o Une 982 litrons 78 dés d'épeautre, due par Orban et autres d'Awans;
- 15^o Une de 7 fls. 46 cents, due par Hubert Deltour de Fize-le-Marsal;
- 16^o Et une maison avec grange, étable, jardin, prairie et dépendances, située à Loncin, joignant à ladite chaussée de Liège à St-Trond, le tout d'une superficie de 43 perches 59 aunes.

S'adresser pour prendre communication du cahier des charges, à M. le juge de paix susdit ou audit notaire STASSE, dépositaire des titres de propriété. 219

VENTE PAR COUPONS D'ACTION D'UN FRANC
de huit belles Propriétés valant 200,000 fr.,

Situées à Dunkerque et à Bergues St-Winoc, département du nord, et dans l'arrondissement de St-Omer, département du Pas-de-Calais (France).

Il y aura en outre huit mille cent quatre vingt dix lots gagnants; chaque numéro de la série gagnante aura droit à une prime de cinq francs, et chaque numéro de l'action gagnante à une prime de mille francs, dont le tirage aura lieu dans le courant du mois de janvier 1833.

S'adresser pour obtenir des coupons à M. R. HAVAR fils, rue de la Rose, n^o 476, à Liège. 270

() ADJUDICATION DES FORGES A DIEUPART.

Le mardi 21 août 1832, à dix heures du matin, l'union des créanciers de la faillite de feu le sieur Hubert Joseph Jacob, vivant, négociant à Waha, de concert avec les enfans de feu M. Lambert Lejeune, vivant, propriétaire à Humain, et M. Joseph Libert, maître de forges à Chanxhe, feront VENDRE publiquement devant M. le juge de paix des cantons du Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Saint-Jean, et par le ministère de M^e BERTRAND, notaire audit Liège, les FORGES et FOURNEAUX de Dieu, part avec les biens et dépendances, situés audit lieu, commune d'Aiwaille, arrondissement de Liège. Cette propriété, indivise entre les susnommés, consiste: 1^o En une maison de maîtres; 2^o Un haut fourneau avec loges d'ouvriers; 3^o Un bâtiment dit la Vieille-Forge; 4^o Un autre dit la Forge Neuve, contenant deux affineries, une chaudière, un martin et trois grands hangars; 5^o Un bocard à huit pilons, un lavoir de mines et une baraque; 6^o Le biez des usines; 7^o Un beau jardin; 8^o Et différentes parties de prairies et terres situées sur les communes d'Aiwaille et Sprimont.

Le cahier des charges et conditions est déposé en l'étude dudit M^e BERTRAND, sise place St-Pierré.

Jeudi 23 août 1832, aux deux heures de l'après-midi, les héritiers bénéficiaires de Gaspar Gillet et de Anne Marie Voisin, décédés à Herve, feront VENDRE, pardevant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau, place du Péron. à Herve, par le ministère de M^e DEMONCEAU, notaire à Herve, à ce commis par jugement du tribunal de Verviers, les IMMEUBLES ci-après désignés:

- 1^o Une maison avec étables et écurie, jardin légumier et prairies contigues d'une contenance de deux bonniers 61 perches, le tout situé dans la commune de Herve.
- 2^o Une maison avec jardin potager, cotée n^o 34, ruelle du Bougnoux, à Herve.
- 3^o Une idem avec cour, n^o 63, rue du Coin, à Herve.
- 4^o Une maison, n^o 64, avec étables, écuries et dépendances.
- 5^o Une prairie contenant 32 perches 68 aunes, située Voie d'Elvaux, commune de Herve, joignant de trois côtés aux propriétés de Denis Grailet et du quatrième au chemin qui tend sur l'ayant.

S'adresser audit notaire en Potierue, n^o 148, à Herve. 213

VENTE PUBLIQUE DE RENTES ET IMMEUBLES.

Le vendredi 31 août 1832, à midi, en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil séant à Liège, le 19 juillet 1832, y enregistré le lendemain, les enfans héritiers bénéficiaires de feu Jean Joseph Renson et d'Anne Dieudonné Humblet, de Hognouille, feront VENDRE aux enchères publiques et à l'extinction des feux devant M. le juge de paix du canton de Hologne-aux-Pierres, par le ministère de M^e FRANCKEN, notaire à la résidence de Villers-l'Évêque, à ce commis par ledit jugement, en la demeure de la veuve Hubert Delfosse, à la barrière à Hologne-aux-Pierres, les RENTES et BIENS immeubles qui n'ont point été confirmés à la vente qui a eu lieu le 10 courant, dont la désignation suit, savoir:

- 1^o Une rente de 14 florins des Pays Bas (25 florins Bbt. Liège), due par le sieur Jean Joseph Humblet, de Velroux.
- 2^o Une rente de 14 florins des Pays-Bas (25 florins Bbt. Liège), due par le sieur Jean François Hubin, de Villers-le-Bouillet.
- 3^o Une rente de 298 litrons 14 dés (un muid deux setiers) épeautre, due par la demoiselle Vigreux, de Velroux.
- 4^o Une rente de 491 litrons 39 dés (deux muids) épeautre, due par les sieurs Jean Joseph Huskin et Henri Monfort de Velroux.
- 5^o Une rente de 248 litrons 44 dés (un muid un tiers) épeautre, due par le sieur Arnold Hachet de Velroux.
- 6^o Deux petites maisons, avec rangs de cochons et 24 perches de jardin et prairie, sises à Crotteux, commune de Mons.
- 7^o Une autre maison avec étables de vaches, rangs de cochons et 39 perches de jardin et prairie, située audit Crotteux.
- 8^o Une autre maison avec 8 perches de jardin et un rang de cochons, sise audit Crotteux.
- 9^o Une pièce de terre de 108 perches, située à Velroux, en lieu dit Roua Gatte.
- 10^o Une pièce de terre de 52 perches, située à Mons, en lieu dit Bois Hamon.
- 11^o Une pièce de terre de 104 perches y compris 17 perches de broussaille, sise à Mons, au même endroit que la précédente.
- 12^o Une pièce de terre de 34 perches, située à Mons, en lieu dit Petite Havée.
- 13^o Une pièce de terre de 52 perches, sise à Mons, en lieu dit Malhiébe.
- 14^o Enfin une autre pièce de terre de 34 perches, située en lieu dit Parson, territoire de Mons.

S'adresser audit notaire FRANCKEN à Villers-l'Évêque, ou à M. le juge de paix dudit canton de Hologne-aux-Pierres pour connaître les conditions. 286

A RENDRE ou LOUER pour en jouir de suite, une MAISON bâtie à neuf propre, soit à un rentier ou à commerce, avec très beaux salons et très belles cheminées marbre, le tout à la moderne; à côté de cette maison trouve un terrain propre à faire un jardin ou grande avec écurie et remise si on le désire.

Cette maison est située coin des rues de la Cathédrale et de l'Université. S'adresser pour renseignements prix et conditions au n^o 904, place du Grand-Marché.

() VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

En la demeure du sieur Volant, cabaretier à la rue Cathoul, sur la chaussée des Romains, commune de Liège et en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Liège le 12 juin dernier, les enfans et petits-enfans de la dame veuve de Joseph Roskam, née Latine, décédée, Onial, feront procéder le mercredi 22 août présent mois, 3 heures précises de relevée par le ministère de M^e JAMOUILLIER, notaire à Faimme, et sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Waremme, à la VENTE aux enchères publiques des biens suivants:

1^{er} Lot. — Un corps de ferme avec tous les bâtiments pres à son exploitation, et 194 perches 18 aunes de prés; le tout formant un ensemble, situé à Villers-lez-Liège, canton d'Avennes et exploité par Jean Baptiste Besselier, de la contenance de 28 perches 55 aunes, détenue par Jean François Lekanne.

Le cahier des charges présente toute sécurité et toutes les facilités pour le paiement du prix. S'adresser pour prendre inspection tant en l'étude dudit notaire JAMOUILLIER qu'en celle de M^e GAILLARD, notaire à Bertrée, ou aussi déposé au bureau de M. le juge de paix susdit.

() A VENDRE aux enchères publiques, en l'étude du notaire DEBEFVE, le mardi 21 août prochain, à 3 heures après-midi, une FERME, située à Haydrech, commune de Clermont, près du marché d'Aubel, consistant dans une maison, les bâtiments d'exploitation bien solides et 8 bonniers 71 perches, en jardin, verger et prairies d'une pièce, de charges, sous les clauses à voir en l'étude dudit notaire. Sœurs de Hasque, n^o 281.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 7 août. — Métalliques, 87 1/2. — Actions de la banque 1137 3/4.

Bourse d'Amsterdam, du 6 août. — Dette active, 118 43 7/8 1/2; idem différée 4. — Bill, de change 17 0/0. — Syndicat d'amor. 73 3/4 00, idem 3 1/2 0/0, 59 8 3/4. — Rente remb. 2 1/2, 87. — Act. Société de comm. 87 1/2. — Rus. Hope et Co, 95 3/4 et 7; idem ins. gr. li., 60 1/4. — idem C. Ham., 00 0/0; idem em. à L. 00 0/0. — Han., à L. 00 0/0. — Ren. franç. 0 1/2, 69 1/2 0/0. — Métall. 85 1/2. — Naples Falc. 75 3/4; idem à Lond., 00. — Perp. à Amst. 34 9 1/2 5/8. — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 98 0. — Brésil, 00 0/0. — Grec, 2^e levée, 114 4 1/4. — Contr. de guerre 91 1/4. — Bill. du trésor 99 1/2.

Bourse d'Anvers du 17 août.

Change.	a courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	5/8 % av.		
Londres.	40 1/2 1/2	P 40 8 0/0	A
Paris.	1/8 b		
Francfort.	36 1/2 1/6		35 3/4
Hambourg.	35 1/2	P 35 3/8	P
Escompte 0 0/0.			

Effets publics. — Métalliques. 89 3/8 0 P. — Lots de Pologne 79 1/2 00. — Napolitains, 76 0/0 00 0. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 0/0 0. — Idem Amsterdam, 54 1/4 1/8 0. — Anglo-Amst. 68 0/0 A. — Lots de Pologne 99 0/0 0. — Anglo-Amst. siliens, 50 0/0 P. — Emprunt romain, 79 1/2 P. — Emprunt belge de 12 millions 99 0/0 P. — idem de 10 mill., 99 0/0 P. — idem de 24 millions, 76 75 1/2 A.

Arrivages au port d'Anvers, des 15, 16 et 17 août.

- Le 3 mats amér. Bashaw, cap. Clark, venant de Malabar, chargé de café et sucre.
- Le brik amér. Hebé, cap. Hendes, ven. de Boston, chargé de café et sucre.
- Le brik amér. Mentano, cap. Gray, ven. de Portorico, chargé de tabac.
- Le brik anglais Halifax, cap. Met Chener, venant de Londres, chargé de café, tabac et cuirs.
- Le schooner anglais George, cap. Witt, venant de Liverpool, chargé de café, riz, etc.
- La galéasse danoise Anna Margaretha, cap. Pieper, venant de Hambourg, chargé de café, plomb et froment.
- Le brik suédois Appolo, cap. Nuncrans, ven. de Stockholm, chargé de bois.
- Le 3 mats amér. Isis, cap. Catting, ven. de la Havane, chargé de sucre.
- Le 3 mats norvégien Andra Carolina, cap. Erboe, venant de Riga, chargé de bois.
- Le kof hanovrien Thérésia Josephina, cap. Rustar, venant de Memel, chargé de bois.
- 30 Navires chargés de céréales.

Bourse de Bruxelles, du 15 août. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 98 1/4 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 A. — Emprunt de 24 millions, 76 0/0 0.